

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Le chef de cabinet*

Paris, le **19 NOV. 2013**

Cher Monsieur,

Par courrier du 29 septembre dernier, vous avez souhaité interpellier Monsieur Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, sur le fonctionnement de la décharge de la Glacière à Villeneuve-Loubet.

La décharge de la Glacière à Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes est fermée depuis juillet 2009.

Comme le film « Supertrash » le met en exergue, son exploitation a connu des dysfonctionnements inadmissibles, comme l'admission de déchets interdits par la réglementation tels que les boues.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont régulièrement rappelé à l'ordre l'exploitant, précipitant sa fermeture.

M. Philippe MARTIN a demandé aux services de l'inspection des installations classées de la DREAL, sous l'autorité du préfet, de refaire une enquête sur ces dérives et de vérifier le nombre de contrôles réalisés, et les suites données par l'exploitant.

Sur une durée de 30 ans après sa fermeture, la décharge restera soumise à une surveillance étroite pour contrôler :

- l'impact sur l'environnement, notamment sur les eaux ;
- la bonne gestion du biogaz issu des casiers de stockage ;
- et l'intégrité de la couverture finale de la décharge.

.../...

**Monsieur Serge JOVER**  
Président de l'Association de Défense Environnement Villeneuve ADEV  
17, avenue de Bellevue  
06270 VILLENEUVE LOUBET

L'exploitant reste responsable de la stricte application de la réglementation et M. le ministre a demandé aux services de l'Etat d'y être particulièrement attentifs.

Pour éviter que de telles dérives ne se reproduisent à l'avenir, M. MARTIN veillera à ce que le contrôle sur la nature des déchets entrant en décharge soit performant.

Il demandera à ses services d'inspection des installations classées en DREAL de développer les opérations de contrôles inopinés à cet effet.

Il continuera aussi de veiller à préserver les effectifs de l'inspection des installations classées qui comptent 1200 inspecteurs pour contrôler 500 000 installations classées dans toute la France.

Enfin, le gouvernement a fixé l'objectif d'une réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2020, dans le cadre de la feuille de route issue de la conférence environnementale 2013.

Il est ainsi prévu d'augmenter la performance du tri sélectif par l'information, d'aider les collectivités à moderniser les centres de tri, et d'encourager le développement de filières industrielles de recyclage.

Si les déchets « ultimes » devront toujours être éliminés dans des incinérateurs ou bien des décharges, aucun déchet valorisable ne doit se retrouver en décharge à terme.

Le ministère prépare une révision de l'arrêté sur la mise en décharge à cet effet.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
David ROIZEN